COMMUNE: 283 THUSY

ARRONDISSEMENT: 74 ANNECY

TRÉSORERIE SPL OU SGC: SERV GEST COMPTABLE RUMILLY

N° 1259 COM (1)

TAUX FDL 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2) 4	TAUX VOTES	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
xe foncière (bâti)	808 922	2 25,72	868 900	223 481	26,23	227912	90,79
xe foncière (non bâti)	. 44 552	59,96	45 600	27 342	61,16	27 889	153,81
E				0			>>>
Si la diminution san	s lien des taux a été décidée	e en 2022, cochez la case	: Totaux :	250 823		255 801	
AUX PAR VARIATION	Taxes	Taux de référence de 2022 8	COEFFICIENT DE VARIATION	PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)		
AUX PAR VARIATION ROPORTIONNELLE n'est pas nécessaire de mplir cette rubrique en cas	Taxe foncière (bâti)	de 2022 8 25,72	9 Produit total souhaité		(col.8 x col.10)	Si un des taux déterminé	de manière proportionn
AUX PAR VARIATION ROPORTIONNELLE n'est pas nécessaire de mplir cette rubrique en cas e reconduction des taux référence	Taxe foncière (bâti)	de 2022 8 25,72 59,96	9	10	(col.8 x col.10)	Si un des taux déterminé excède le taux plafond, u obligatoirement être voté	é de manière proportionn une variation différenciée e.
dux par variation reportionnelle 'est pas nécessaire de nplir cette rubrique en cas e reconduction des taux référence	Taxe foncière (bâti)	de 2022 8 25,72	9 Produit total souhaité		(col.8 x col.10)	Si un des taux déterminé excéde le taux plafond, u obligatoirement être voté	é de manière proportionn une variation différenciée e.
des pas nécessaire de nplir cette rubrique en cas reconduction des taux référence	Taxe foncière (bâti) Taxe foncière (non bâti).	de 2022 8 25,72 59,96	Produit total souhaité	10 = 1,019846	(col.8 x col.10)	Si un des taux déterminé excéde le taux plafond, u obligatoirement être voté	é de manière proportionn une variation différenciée e.
'est pas nécessaire de nplir cette rubrique en cas e reconduction des taux référence u de variation différenciée	Taxe foncière (bâti) Taxe foncière (non bâti).	de 2022 8 25,72 59,96 >>>	Produit total souhaité 255 80 J 250 823 Produit total de référence (total col	10 = 1,019846	(col.8 x col.10)	Si un des taux déterminé excède le taux plafond, u obligatoirement être voté	é de manière proportionn une variation différenciée e.
n'est pas nécessaire de mplir cette rubrique en cas de reconduction des taux référence nu de variation différenciée - RESSOURCES FISCAL	Taxe foncière (bâti) Taxe foncière (non bâti). CFE	de 2022 8 25,72 59,96 >>>	Produit total souhaité 255 80 J 250 823 Produit total de référence (total col	10 = 1,019846	(col.8 x col.10) 26,23 61,15	Si un des taux déterminé excède le taux plafond, t obligatoirement être voté	é de manière proportionn une variation différenciée e. Total

RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022
--

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			16 538		>>>	16 538
Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR versement contribution		Effet du coeffici	ent correcteur contribution	
3 899		versement	37 983	131 631	CONTRIBUTION	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2022

369 886 255801 16 538 3 899 0 37 983 131 631 Montant total prévisionnel 2022 Contribution Versement Contribution Allocations compensatrices Versement Total autres taxes Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6) au titre de la fiscalité directe locale **FNGIR** FNGIR coefficient correcteur coefficient correcteur et DCRTP (cadre II)

ANNECY

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

PHILIPPE LEVIN

Le 17 MARS 2022

Le préfet,

le

Le maire,

le 21/04/2022

COMMUNE: 283 THUSY

ARRONDISSEMENT: 74 ANNECY

TRÉSORERIE SPL OU SGC : SERV GEST COMPTABLE RUMILLY

N° 1259 COM (2)

TAUX FDL 2022

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I. DÉTAIL DES ALLOCAT	TONS COMPENSATRIC	ES		2. BASES NON TAXES	is .			PRODUIT DES IFER	
Taxe foncière (bâti) :	A POINT POPULATIONS HAVE AND			Bases exonérées par le				THOUSANT DESCRIPTION	
a. Personnes de condition r	nodeste			Taxe foncière (bâti)			i L	Éoliennes & hydroliennes	
o. Baux à réhabilitation, QP	PV, Mayotte			Taxe foncière (non bâti)					
c. Exonération de longue du				Cotisation foncière des e	entreprises (CFE)			Centrales électriques	
d. Locaux industriels				Bases exonérées par la	. , ,				
Taxe foncière (non bâti) :	ce foncière (non bâti) : 3 677		3 677	Taxe foncière (bâti)	19 355	Centrales photovoltaïques			
				Taxe foncière (non bâti)	-1			Centrales hydrauliques	
Cotisation foncière des er a. Réduction des bases des		ote		Cotisation foncière des e	. , ,	ata ata a	11 124	•	
a. Reduction des bases des b. Exonération en zones d'a			0		a loi au titre des terres ag	ricoles	11 124	Centrales géothermiques	
o. Exoneration en zones d'a c. Base minimum	amenagement ou terntoire	•		3. CVAE				Octivacs geometriiques	
. base minimum 1. Locaux industriels		_		a. CVAE : part nette vers	sée par les entreprises		>>>		
				b. CVAE : part dégrevée				Transformateurs	
e. Autres allocations				c. CVAE : exonérations r	non compensées			0	
Cotisation sur la valeur aj	outée des entreprises :			4. TAXE D'HABITATION				Stations radioélectriques	
		0	a. Bases hors résidences principales et locaux vacants 99 387				2 041 4		
Dotation pour perte de 11	otation pour perte de THLV : otation TH (Mayotte) :		•	b. Bases résidences secondaires soumises à majoration				Gaz – Stockage, transport	
Ootation TH (Mayotte):				c. Bases des locaux vaca					
		T.		d. Taux figé de taxe d'ha	bitation		16,64	FRACTION DE TVA	
COEFFICIENT CORREC	TEUR		1,589003	e. Taux résidences seco	ndaires soumises à majora	ation TH	0,00	>>>	
L ÉLÉMENTS UTILES AU	VOTE DES TAUX				Taux plafonds	MAJORATION SPECIA	LE DU TAUX DE CI	Taux de CFE	
Ta	aux moyens communaux national	départemental	Taux plafonds 2022	Taux 2021 des EPCI	communaux à ne pas dépasser pour 2022 (col.14 – col.15)	Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	perçue en 2021 par la communauté d'agglomération, la	
axe foncière (bâti)	37,72	28,28	94,30	3,51000	90,79	>>>	>>>	communauté urbaine ou de communes	
axe foncière (non bâti).	50,14	66,65	166,63	12,82000	153,81	Taux moven po	ndéré des taxes	ayant opté pour la	
1022 - 2004					·		de 2021 :	fiscalité professionnelle unique	
FE	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	national	communal		
	Année au titre de laqu	uelle la diminution san	s lien a été applique	ée		>>>	>>>	26,43	



COMMUNE: C283 THUSY

ARRONDISSEMENT: 74 ANNECY

TRÉSORERIE SPL OU SGC: SERV GEST COMPTABLE RUMILLY

N° 1259 CC TAUX FDL 2022

RÉFORME FISCALE: DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

L'article 41 de la lei nº 2021 1900 de fir difiá l'artiala 16 da la lai 2010 1470 da fia

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017	7 1 238 455 x	16,56 =	205 088
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021	1 202		
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations	ons compensées		10 120
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu	u par la commune de 2018 à 2	020	1 040
= Ressources communales supprimées par la réforme			216 248
II – RESSOURCES DE COMPENSATION			
Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune			95 717
- Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérati	ions compensées sur la comm	une	44
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme			95 761
III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME			
Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune	108 844 +	95 717 =	204 561
		95 717 =	204 561
Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune		95 717 = 95 761 B =	204 561 120 487
Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune	JL DU COEFFICIENT CORRECTEUR	95 761 B = Si D > 0 et E > 1, la com	120 487
Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune	JL DU COEFFICIENT CORRECTEUR	95 761 B = Si D > 0 et E > 1, la com Si D < 0 et E < 1, la com	120 487 Imune est sous-compens Imune est sur-compensé